

# **DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT**

Arrêté interministériel du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif

*Le présent dossier est à remettre à :*

DDTM / SE

Unité Protection de la Ressource et Aménagement

477, Boulevard de la Dollée

BP 60 355

50015 SAINT-LO Cedex

## 1 - DEMANDE D'AGREMENT

### **Demande d'agrément pour l'activité de vidanges et de prises en charges du transport et de l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif**

- Première demande
- Renouvellement : - numéro départemental d'agrément : .....  
- date de fin de validité : .....
- Modification : - numéro d'agrément : .....  
- date de fin de validité : .....  
- motif de la modification : .....

### **Identification du demandeur**

Nom : .....Prénom (le cas échéant) : .....

Raison sociale : .....

Numéro SIRET : .....

Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) : .....

#### **Adresse**

Voie : .....

Lieu-dit : .....

Code postal : ..... Localité : .....

**Téléphone fixe** : ..... **Fax** : ..... **Portable** : .....

Courriel : .....@ .....

**Adresse du siège social** (si différente)

.....  
.....

## 2 – L'ACTIVITE DE MATIERE DE VIDANGES

### Renseignement sur l'activité

Département(s) d'activité de vidange : .....

Département(s) d'activité de dépotage : .....

Département(s) d'activité d'épandage : .....

### Moyens mis en œuvre

Effectif du personnel affecté à cette activité : .....

Description et caractéristiques des matériels utilisés pour la vidange, le transport et l'élimination (nombre, type de matériel et capacité de vidange) :

- Camion : .....

.....

- Tracteur : .....

.....

- Citerne : .....

.....

- Autre : .....

.....

### Quantité maximale annuelle de matières extraites et type de filière

Quantité maximale annuelle de matières de vidange pour laquelle l'agrément est demandé :

..... m<sup>3</sup>

ouvrages de traitement (station d'épuration, centre de traitement matières de vidange...) :  
..... m<sup>3</sup>

épandage : ..... m<sup>3</sup>.

Je dispose d'une fosse de stockage de ..... m<sup>3</sup>, réservée uniquement à recevoir les matières de vidange (fournir un plan de localisation).

J'épands directement depuis ma citerne, conformément aux bonnes pratiques agricoles.

**3 – ENGAGEMENT DE RESPECT DES OBLIGATIONS QUI INCOMBENT AU  
VIDANGEUR AGREE**

Je, soussigné (e) (nom / qualité) .....

Responsable de (préciser l'organisme).....

Ayant son siège social .....

Prend l'engagement pour (agence/société) .....

- De respecter les obligations incombant à toute personne réalisant la vidange d'installations d'assainissement non collectif
- De satisfaire aux règlements en vigueur et autorisations administratives nécessaires au bon exercice de mon activité tant pour la collecte, le transport que pour le traitement des matières prises en charge
- De travailler dans les règles de l'art en réalisant des prestations techniques adaptées à chaque type d'installation d'assainissement non collectif
- De remettre à chaque intervention un bordereau de suivi des matières de vidanges au propriétaire de l'installation d'assainissement non collectif
- De traiter ou faire traiter réglementairement les matières de vidange et de remettre à la personne responsable de l'élimination le bordereau de suivi qui lui est destiné
- De transmettre au préfet, dans les meilleurs délais, toute modification relative à mon agrément, notamment concernant les filières d'élimination des matières de vidange et de notifier les autres modifications dans le cadre du bilan annuel
- D'assurer la formation technique et la sécurité des personnels affectés à cette tâche et de veiller à la conformité des matériels affectés à cette tâche
- De fournir au préfet les informations demandées ainsi que, annuellement, le bilan d'activité de l'année antérieure avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année suivant celle de l'exercice de son activité et les éventuelles modifications envisagées afin de justifier, à tout instant, du devenir des matières de vidange
- Et, d'une façon générale, de veiller au respect de l'environnement et à la qualité des prestations fournies

Fait à ....., le .....

Signature

#### **4 - PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE :**

→ le présent dossier

→ Justificatif administratif déclarant votre activité de transport de déchets au titre du code de l'environnement articles R. 541-49 à R. 541-61 (déclaration à adresser à la préfecture)

→ En cas de demande de renouvellement ou d'activité effective, le bilan d'activité prévu à l'article 9 de l'arrêté du 7 septembre 2009

→ Les documents permettant de justifier d'un accès spécifique à une ou plusieurs filières d'élimination des matières de vidanges (plusieurs filières possibles) :

1 – Dépotage dans une (ou plusieurs) station(s) d'épuration des eaux usées urbaines :

Fournir la convention cosignée de dépotage précisant les conditions de dépotage et les quantités maximales déterminées pour votre entreprise.

2 – Épandage agricole : 2 possibilités

Un plan d'épandage existe :

Fournir le récépissé ou l'arrêté d'autorisation de ce plan d'épandage,

Le dernier bilan annuel agronomique permettant de justifier que celui-ci peut valoriser les matières de vidange au regard de la production d'azote et de phosphore,

La carte et la liste à jour des parcelles pouvant recevoir les matières de vidange.

Un plan du lieu de stockage des matières de vidange.

Si vous êtes un exploitant en ICPE, fournir l'engagement d'obtenir les éventuelles autorisations administratives auprès de la DDPP concernant la prise en compte des matières de vidange dans son plan d'épandage (modèle joint).

Un plan d'épandage absent :

Fournir une étude préalable (art. R. 211-33 du Code de l'environnement). Cet épandage peut être soumis à procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (art. R 214-6 et suivants du Code de l'Environnement) en fonction des quantités épandues.

Un plan du lieu de stockage des matières de vidange.

3 – Des procédés industriels ou de nouvelles filières en cours de validation et/ou développement (méthanisation, autres procédés innovants)

Fournir la convention cosignée de dépotage précisant les conditions de dépotage et les quantités maximales déterminées pour votre entreprise,

Fournir l'autorisation administrative de ces installations.

→ Un exemplaire du bordereau de suivi prévu à l'article 9 de l'arrêté du 7 septembre 2009 et dont le contenu est précisé en annexe II. Un exemple est fourni en page suivante.



**ATTESTATION D'ENGAGEMENT**

**Pièce a joindre avec le dossier de demande d'agrément  
(concerne les exploitations ICPE)**

**Nom de l'exploitation agricole**.....

**N° PACAGE** .....

**Adresse** .....

.....

.....

Je soussigné(e) .....

représentant .....

atteste de son engagement à obtenir les éventuelles autorisations administratives auprès de la Direction départementale de la protection des populations concernant la prise en compte des matières de vidange dans son plan d'épandage.

Fait à .....

Le .....

Signature